

Étapes à franchir®

Vous souhaitez utiliser la marque collective DENTIC®? Nous nous réjouissons de votre demande. Nous vous recommandons de procéder de la manière suivante:

1ère étape: Prendre connaissance des conditions d'utilisation de DENTIC®

Pour une description détaillée nous vous renvoyons sur le règlement et ses annexes.

2e étape (uniquement pour les non-membres): Faire une demande pour devenir membre de Swiss Dental Laboratories (ALPDS)

Si vous n'êtes pas encore membre de Swiss Dental Laboratories (ALPDS), nous vous proposons d'y adhérer. DENTIC® participe aux efforts de Swiss Dental Laboratories (ALPDS) pour renforcer et perfectionner l'art de la technique dentaire en Suisse. La participation à DENTIC® est donc liée à l'adhésion à Swiss Dental Laboratories (ALPDS). Vous pouvez déposer une demande d'adhésion à tout moment. Nous y répondrons dans les plus brefs délais. Vous trouverez le formulaire à cet effet sur le site Web de Swiss Dental Laboratories (ALPDS), dans la rubrique Contact – [Devenir membre!](#)

3e étape: Remplir le formulaire de demande

La demande d'adhésion à DENTIC® doit être faite par écrit (formulaire de demande). Complétez le formulaire et adressez le formulaire dûment signés à l'agence mentionnée sur le formulaire.

4e étape: Préparer et réussir l'audit

Pour avoir accès à DENTIC® il faut réussir l'audit externe. Préparer l'audit à l'aide du manuel. Les coûts de l'audit externe sont à la charge du laboratoire. Veuillez convenir une date pour l'audit externe avec [l'organe de contrôle responsable](#).

5e étape: S'acquitter des frais

Avant d'utiliser la marque DENTIC®, il faudra procéder au virement de la taxe d'inscription (unique) et des droits d'utilisation (une fois par an). Le montant de ces droits est défini dans le tarif des droits.